

TARIFS DES PRESTATIONS **HONORAIRES D'AGENCE**

Conforme à l'arrêté du 01/04/2017

• **VENTES IMMOBILIERES :**

Honoraires TTC à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial et **par tranches cumulatives entières de 1 000 € de prix de vente :**

- Jusqu'à 50 000 € : 10 % (soit 100 € TTC par tranche cumulative)
avec Facturation minimale de 4 000 € TTC.
- Au-delà de 50 000 € : 5 % (soit 50 € TTC par tranche cumulative)

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, ou si vente dans le cadre d'une succession, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur (et indiqués en pourcentage du prix initial honoraires exclus).

• **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, ou à usage mixte - professionnel et d'habitation - constituant la résidence principale du preneur :**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée A LA CHARGE DU LOCATAIRE: un mois de loyer HC (hors charges), plafonnés à 11 € TTC / m² sur notre secteur (loi ALUR), dont 3 € TTC / m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE- BAILLEUR: un mois de loyer HC (hors charges), dont 3 € TTC / m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

• **LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL :**

Honoraires à la charge du preneur : 15 % HT du quittancement annuel (18 % TTC).
Facturation minimale 1500 € HT, soit 1 800 € TTC.

• **VENTE EN VIAGER :**

10 % TTC en Viager Libre du prix de vente initial, à la charge du vendeur,
ou 15 % TTC en Viager Occupé du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation / égal à zéro en Viager Libre).

• **AVIS DE VALEUR ECRIT :**

De 180 € TTC (tarif minimum appliqué) à 540 € TTC (tarif maximum appliqué)
Soit de 150 € HT à 450 € HT

A charge du demandeur et donneur d'ordre

Voir affiche barème (ci-contre en vitrine et bureaux accueil en RDCh)

Les pourcentages s'entendent sur le prix initial de mise en vente ou en location.